Conseil Municipal de Saint-Prim

Mairie de Saint Prim
153, rue du Village
38370 SAINT-PRIM
Tel. 04 74 56 42 70
Fax 04 74 56 55 03
mairiedesaintprim@wanadoo.fr
http://saint-prim.fr/

Saint Prim, le 23/02/2017

COMPTE RENDU

Mardi 7 février 2017 à 20h00
salle du Conseil Municipal

Prénom Nom, Qualité	Présent/excusé/ absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excusé/ absent	Pouvoir à
Didier GERIN, Maire	Présent		Franck DENOLLY, Conseiller	Présent	
Michel CROS, 1er Adjoint	Excusé	B. Seemann	Alain GUILLOTON, Conseiller	Présent	
Daphné GAULT, 2ème Adjointe	Présente		C. JAVERLIAC, Conseiller	Présent	
Pierre VALVERDE, 3ème Adjoint	Présent		Pascale JURY, Conseillère	Présente	
Stéphanie JODAR, 4ème Adjointe	Présente		Noélie LASCOLS, Conseillère	Présente	
Sandrine BONNAY, Conseillère	Présente		Nelly MICHALON, Conseillère	Présente	
Yoann CHARDON, Conseiller	Présent		Bernard SEEMANN, Conseiller	Présent	
M-C CLAMARON, Conseillère	Présente				

Secrétaires de séance : Stéphanie Jodar et Didier Gerin

Approbation du projet de compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2016

Après lecture du projet de compte rendu du Conseil Municipal du mardi 13 décembre 2016, aucune remarque particulière.
Approbation de ce compte rendu - **Adopté à la majorité avec 2 abstentions.**

Délibérations :

1. **Traitement de la voie communale sur l'ensemble du chemin de Mordant suite au dépôt du permis de construire dit « Les Terrasses de Sybille »:**

Didier Gerin – maire précise que début janvier 2017 un permis de construire a été déposé pour un programme important de 16 maisons sur le grand terrain situé à l'est du lotissement des abricotiers, sur les parcelles aa – bb – cc (n° précis AL 40 et 43).
A ce jour le permis de construire n'est pas complet, il reste une pièce complémentaire à produire → la position et l'engagement de la commune de Saint Prim sur la transformation du chemin rural de Mordant pour 'boucler' la route entre le chemin des Roussières et la partie du chemin de Mordant déjà goudronnée et aménagée.
Rappel d'une règle en terme de voirie : la voirie est une compétence aujourd'hui intercommunale (CCPR) à condition que la voirie ou la portion de voirie ait été initialement créée par la commune. Cela veut simplement dire que le traitement initial de ce chemin communal en route goudronné est à la charge de la commune. De plus la CCPR ne prend pas en compte les routes qui ne bouclent pas avec un autre réseau de voiries → principale cause : le passage des véhicules spécialisés pour le ramassage des poubelles vertes et jaunes + la sécurité avec les véhicules pompiers.
Il est donc nécessaire de débattre sur la faisabilité et surtout sur le financement de cette voirie, en sachant que l'aménageur a la possibilité d'apporter sa contribution.

Didier Gerin poursuit par une présentation détaillée de ce programme (qui sera réalisé en une seule fois avec des maisons qui se veulent homogènes en termes d'architecture, avec toutes les circulations et stationnement réalisés, avec tous les espaces communs finalisés…). Un plan d'ensemble et des vues en 3D ont permis à l'ensemble du Conseil Municipal de mieux comprendre ce projet immobilier. Un point important : toutes les pièces de cette demande ont été contrôlées par le service Urbanisme de la CCPR qui instruit toutes les dossiers permis de construire, les permis d'aménager, les demandes de travaux depuis de nombreuses années. A ce jour, au vu de ces contrôles, il reste une pièce manquante à fournir – cet engagement de la commune à aménagement la fin du chemin de Mordant.
Après échanges et débats, il a été décidé de créer une commission spéciale qui aura pour mission de rencontrer les aménageurs pour une négociation afin que le budget communal ne soit pas impacté par ce projet. Pierre Valverde – adjoint en charges des finances nous ayant présenté le montant estimé de la taxe d'aménagement au bénéfice de la commune, les dispositifs qui existent pour faire évoluer le taux de cette taxe d'aménagement spécifiquement sur ce projet, la possibilité de la mise en place d'un PUP – Projet Urbain Partenarial, le Conseil Municipal propose qu'au cours de la négociation la solution du PUP soit privilégiée.
Après un tour de table, Bernard Seemann (référent SEDI – Eclairage Public), Daphné Gault, Christian Javerliac, Alain Guilloton se proposent pour faire partie de cette commission qui sera également composée de Michel Cros (adjoint aux travaux) et de Didier Gerin.

Didier Gerin – maire propose de délibérer pour la création de cette commission qui aura la mission de négocier avec les aménageurs dans les termes définis ci-dessus et de revenir devant le Conseil Municipal pour faire un bilan précis et détaillé, pour décider ou non d'un PUP ou d'un autre dispositif adapté.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés et une abstention valide la création de cette commission et les objectifs qui lui sont confiés.

2. **Convention d'objectifs et de financement avec la CAF et la commune pour l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement):**

Daphné Gault, adjointe en charge des relations avec l'école et du bon fonctionnement + du financement des NAP et des services périscolaires présente dans le détail la convention. La présente convention définit les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » pour l'accueil périscolaire. Sont précisés : les modalités de calcul de la subvention (avec les modalités de décompte des heures réalisées, la formalisation des plages d'accueil + quelques précisions, le versement de la prestation de service « Alsh », le suivi des engagements et l'évaluation des actions et la durée de la convention. Cette convention est donc le socle du financement par la CAF (qui s'appuie et qui impose en particulier une tarification tenant compte depuis cette année du quotient familial) d'une partie des coûts portés par la commune pour l'ensemble des services périscolaires.
Pour information, dans ce cadre pour répondre aux exigences de la CAF, deux agents communaux vont suivre une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) en février.

Après échanges et débats, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés mandate Didier Gerin – maire pour la signature de cette convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour l'ASLH (et tout autre document associé à cette convention).

3. **Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujetions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.FS.E.E.P.) dans la fonction publique territoriale :**

Didier Gerin – maire présente le cadre de ce dispositif RIFSEEP.
Pourquoi le RIFSEEP : Redonner du sens à la rémunération indemnitaire, Valoriser l'exercice des fonctions, Renforcer la cohérence interministérielle, Reconnaitre la variété des parcours professionnels et les acquis de l'expérience, Assurer des conditions de modulation indemnitaire transparentes, Favoriser les mobilités par une comparabilité accrue entre les fonctions.
Ce nouveau régime indemnitaire concerne les titulaires et est composé de 2 éléments :
- IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) fixée selon le niveau de responsabilité et d'expertise, versée mensuellement au prorata du temps de travail. Les fonctions sont classées dans des groupes au regard des critères professionnels suivants : □ fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception □ technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions □ sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.
- CIA (complément indemnitaire) : il tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. C'est un % d'un montant maximal par groupe de fonctions fixé par arrêté. Il fait l'objet d'un versement annuel en une ou deux fractions et n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.
Sont concernés au 1er janvier 2017, les rédacteurs, les adjoints administratifs, les ATSEM.
Seront concernés plus tard (avec la nécessité de prendre une nouvelle délibération) les adjoints techniques.
Après échanges et débats, Didier Gerin – maire propose de délibérer pour la mise en place du principe de ce RIFSEEP (sans évoquer de montants chiffrés) pour les agents communaux concernés → rédacteur, adjoints administratifs et ATSEM.

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés et une abstention accepte la mise en place du RIFSEEP pour l'ensemble des agents communaux concernés - rédacteur, adjoints administratifs et ATSEM.

Informations :

- Didier Gerin rappelle les grands points abordés par Laurence Sabot – Cabinet Urba2p lors de la présentation du diagnostic environnemental et communal le 31 janvier 2017 : le milieu physique, le milieu naturel, le milieu humain, situation, topographie, eaux souterraines et superficielles, plan de prévention des risques d'inondation, carte des aléas avec traduction en risques, atlas des zones inondables de la Varèze, zones humides et espaces à enjeux, milieux naturels avec les corridors écologiques du SCOT des Rives du Rhône, fonctionnalités des milieux naturels, infrastructures et nuisances, circulation et transports en commun, déplacement doux et loisirs, analyse paysagère, synthèse des enjeux environnementaux et paysagers, la population, l'habitat, l'économie, les services et les équipements, l'aménagement de l'espace public et urbain, l'activité agricole, les réseaux, la synthèse des contraintes, les capacités théoriques du PLU par secteur-quartier en intégrant les capacités potentielles liées à la parcellisation.

Suite à ce diagnostic environnemental et communal, la prochaine étape est maintenant l'élaboration du PADD – Projet d'Aménagement et de Développement qui débutera lors d'une commission urbanisme-révision PLU planifiée le 13 février à 20h.

- Présentation de deux projets d'aménagements sur le site des actuels locaux techniques communaux + l'espace vert en direction du rond-point de la Salette. Didier Gerin – maire a rencontré, dans le cadre de son mandat validé par délibération, deux aménageurs. Les premières esquisses de ces projets bien distincts ont été présentées. Pour poursuivre cette démarche, il a été décidé de rencontrer maintenant ces aménageurs sous forme de commission composée des membres qui suivent le dossier « Les Terrasses de Sybille » + Noëlie Lascols.
  Ce projet d'aménagement au cœur du village nécessite de valider un lieu, un espace pour des nouveaux locaux techniques (qui pourraient s'autofinancer par cette opération).
  Pour information, Didier Gerin a rencontré la Direction Technique du Groupe La Dauphinoise pour réfléchir au devenir de la parcelle de l'ancien soli agricole (démantelé début 2016). La commune de St Prim attend maintenant le retour de la Dauphinoise pour une ou plusieurs propositions.

- Préparation des budgets primitifs 2017 : communal, locaux commerciaux, CCAS
  Pierre Valverde – adjoint aux finances précise que la commission finances va se réunir les 14 et 21 février pour préparer la validation des comptes administratifs 2016 et l'élaboration les budgets primitifs 2017. Pierre Valverde rappelle l'importance de rassembler un maximum de devis pour estimer au mieux les différents postes de dépenses et d'investissements. En fin d'échanges, il a été décidé de fixer la date du Conseil Municipal dédié au vote du budget le mardi 11 avril à 20h00.

- Point NAP – Nouvelles Activités Périscolaires
  Daphné Gault – adjointe en charges des relations avec l'école fait état du dernier comité de pilotage des NAP (avec les communes de Chonas l'Amballan, des Côtes d'Arey et de Léo Lagrange). Daphné Gault a profité de ce comité de pilotage pour exprimer la volonté de la commune de Saint Prim de changer les jours des NAP (en particulier remplacer le vendredi par le jeudi). Ce point sera évoqué lors du prochain Conseil d'Ecole planifié début mars. Directement liée au NAP (et au restaurant scolaire + garderie), il est noté des retards de facturation aux parents pour ces activités périscolaires (les dernières factures représentent deux mois). Il a été décidé de traiter les causes de ce retard pour éviter ces factures « multi-mois » qui sont difficiles à gérer par les familles.

- Changement copieur multifonctions
  Christian Javerliac, qui porte et suit ce changement de copieur(s) multifonctions, présente les premiers chiffres suite à plusieurs mois d'utilisation du nouveau copieur multifonctions installé en mairie. Résultats positifs à très positifs. Félicitations pour tout le travail réalisé par Christian Javerliac sur ce dossier.
  Il reste maintenant à organiser le changement du copieur multifonctions à l'école.

SITUATION ACTUELLE : 12 616 € x 5 ans = 63.080 €

NOUVELLE SITUATION

FORMULE ACHAT		FORMULE LOCATION
- Copieur	3.990 €	**Location à 5 ans :**
- clavier azerty	180 €	
- chargeur	480 €	1.080 €/an*5 ans =
- TVA	930 €	5.400 € + 1.080 € = 6.480 €
	5.580 €	
(retour TVA)		(consommable)

ECONOMIE :

Part achat et coût copies annuel (calé sur 2015) :

1.080 € + 7.470 € = 8.550€
8.550 € x 5 = 42.750 €

GAIN : 20.330 €

APPROXIMATIVEMENT **4000 €/AN**

- Planification des commissions communales
  En 2017, les différentes commissions communales doivent se réunir régulièrement pour d'une part faire avancer les dossiers en cours et d'autre part être force de propositions. De plus, il est important que les membres de ces commissions participent le plus souvent possible. Dans le cas où ils ne peuvent pas participer il est important d'informer en amont les animateurs de ces commissions.

- Fonctionnement du Conseil Municipal :
  A mi-mandat il est important de faire un bilan sur le fonctionnement du Conseil Municipal. Un tour de table a permis à chaque membre du Conseil Municipal de s'exprimer.
  Plusieurs points ont été soulevés et méritent un plan d'actions, en particulier avec le secrétariat de mairie. Didier Gerin – maire en a pris bonne note et s'engage à faire régulièrement un état des actions correctives mises en place.

Fin du Conseil Municipal à 23h46

Didier GERIN – Maire

MAIRIE de SAINT PRIM 38 (isère)